



Signataire : Patricia Bidaux

Date de dépôt : 20 mai 2025

Question écrite urgente

Un report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité est-il possible et bienvenu ?

- La Confédération a publié, en 2023, une ordonnance et un règlement de maturité révisés (ORM) ;
- les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle maturité relèvent de la compétence des cantons ;
- les certificats de maturité délivrés devront être, dès 2032, conformes à l'ORM 2023 ;
- la concrétisation du projet cantonal intitulé « matu2023.ge » est prévue pour la rentrée scolaire 2027 ;
- un bilan de terrain d'approfondissement a été effectué au niveau fédéral avant la nouvelle ordonnance et d'autres cantons commencent également leur réforme par un tel bilan ;
- la réforme genevoise a jusqu'ici essentiellement été discutée et construite à partir d'une analyse *a priori* des enjeux mais sans étude de terrain approfondie ;
- un bilan fondé sur des données issues du terrain et retranscrit dans un rapport d'experts semble nécessaire pour donner des réponses adaptées aux nombreux enjeux de cette nouvelle maturité et correspondre au mieux à la réalité du terrain ;
- les propositions de grilles pour la nouvelle maturité ne respectent pas encore le nombre de leçons de sport précisé par l'ordonnance fédérale 415.01 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique ;

- une pétition intitulée « Pétition adressée au Grand Conseil de Genève sur le report du projet cantonal de nouvelle maturité (matu2023.ge) » portée par l'Union circule et sera bientôt adressée au Grand Conseil ;
- la motion intitulée « Pour une éducation critique et citoyenne face aux défis contemporains » récemment adoptée sur le siège par une majorité du Grand Conseil ;
- les travaux liés à la future maturité devraient être guidés par une vision politique globale et non pas par des actions politiques éparées ;
- le calendrier fédéral des travaux lié à la réforme de la maturité permet un possible délai d'une année supplémentaire pour que l'ensemble des travaux soient finalisés ;
- Genève sera l'un des premiers cantons romands à finaliser l'application cantonale de l'ORM 2023 et servira d'exemple.

Mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- *Le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité est-il possible ?*
- *Si oui, le DIP envisage-t-il le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité et, sinon, pourquoi ?*
- *Le DIP envisage-t-il de faire un bilan fondé sur les pratiques en cours dans le contexte de la maturité 1995, à savoir sur la base de récoltes et d'analyses de données émergeant du terrain et menées par des personnes rompues à ces méthodes, et, sinon, pourquoi ?*
- *Le DIP envisage-t-il d'impliquer le corps enseignant et les différentes facultés universitaires dans le processus et les réflexions préalables nécessaires à l'établissement d'un bilan fonctionnel des pratiques et, sinon, pourquoi ?*
- *Un audit de la gestion de ce projet impactant la formation gymnasiale genevoise des 30 prochaines années et sa visibilité extracantonale est-il envisageable ?*

Je vous remercie d'avance de ces réponses.